

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Commerce international			
Code	ECLG3B37COI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Barbara PILETTE (barbara.pilette@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage, est d'aborder les différentes facettes, stratégies et démarches liées aux opérations d'exportation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de/d' :

- identifier les risques à l'exportation (risque pays, risque de non-paiement, risque de change),
- situer la Belgique dans un contexte de commerce international et identifier les principaux organismes internationaux et préciser leurs objectifs,
- définir la notion de balance commerciale,
- identifier et distinguer les différents moyens de paiement internationaux simples et documentaires,
- expliquer la place du marketing dans un contexte international,
- définir brièvement les incoterms et les modes de transport envisageables,
- expliquer brièvement les démarches douanières à l'exportation,
- rechercher et utiliser des sources d'informations fondamentales et fiables dans le cadre d'une application concrète,
- planifier et gérer un travail d'équipe de manière autonome,
- réaliser un rapport écrit argumenté et justifié d'un travail mené en équipe pluridisciplinaire (marketing et logistique),
- présenter et défendre oralement un travail de groupe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B37COIA Techniques de commerce international

24 h / 2 C

Contenu

Ces différents points de matière seront détaillés :

- Que veut dire exporter ?
- Audit à l'export ou comment savoir si je suis apte à exporter.
- Que dois-je faire et où trouver les informations pour bien exporter ?
- Quels moyens utiliser pour bien vendre mon produit et / ou service?

L'étudiant sera capable de/d' :

- identifier et distinguer les différents moyens de paiement internationaux simples et documentaires,
- identifier les risques à l'exportation (risque pays, risque de non-paiement, risque de change),
- expliquer l'interaction entre un fait d'actualité et les exportations d'une entreprise.
- définir brièvement les incoterms et les modes de transport envisageables,
- expliquer brièvement les démarches douanières à l'exportation,
- situer la Belgique dans un contexte de commerce international et identifier les différents organismes pouvant aider les sociétés à exporter,
- définir la notion de balance commerciale, les organismes internationaux,
- réaliser un rapport écrit argumenté et justifié d'un travail mené en équipe pluridisciplinaire (marketing et logistique),
- présenter et défendre oralement un travail de groupe.

Démarches d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage se compose d'un cours magistral enrichi d'exemples, d'études de cas et d'un travail de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance "Questions/Réponses"
- Exercices

Sources et références

Cours ainsi que toutes ressources disponibles en bibliothèque, sur internet (actualité par exemple) et auprès de divers organismes (AWEX, etc.).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Support de cours,
- Notes de cours,
- Articles d'actualité,
- Exercices, études de cas
- Sites internet dédiés aux opérations commerciales internationales.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les compétences acquises dans le cadre de cette activité d'apprentissage sont évaluées au travers d'un examen écrit ayant pour pondération 50% de la note finale, d'un travail de groupe sur le thème de l'exportation qui compte pour 40 % de la note finale et d'une évaluation continue qui compte pour 10% de la note finale.

En Q3, il s'agira d'un examen écrit portant sur la matière et sur le travail de groupe.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).